

21

Laurent Kokou AGBEMAVO, le martyr assassiné par un gang du Lieutenant-colonel Yoma Narcisse DJOUA, le 16 juin 1994



L'huissier de justice Kokou Laurent AGBEMAVO (ci-dessus à gauche) dont la dépouille (ci-dessus) montre bien la tête tuméfiée par la corde qui a servi à l'étrangler.

31 ans, 5 mois, 2 jours après l'assassinat de Sylvanus OLYMPIO lors du putsch du 13 janvier 1963 au Togo, survient, dans la nuit du 15 au 16 juin 1994, l'assassinat de l'huissier de justice Kokou Laurent AGBEMAVO, par le gang du Colonel Yoma Narcisse DJOUA, le tristement célèbre génocidaire responsable de nombre de crimes de masse sous la dictature des Gnassingbé EYADEMA.

Huissier de justice de nationalité togolaise, Kokou Laurent AGBEMAVO, qui travaillait à Abidjan, en Côte d'Ivoire, s'est rendu à Accra, le 14 juin 1994, pour y prendre des contacts avant de continuer sa route sur Lomé pour ses affaires. Il est alors d'imaginer qu'il est l'objet d'une filature par BAWA Dabré Oumarou, un des membres du gang formé par le Lieutenant-Colonel Yoma Narcisse DJOUA.

A Lomé, il achète une voiture de marque BMW, le 15 juin, et se rend à la Banque où il retire 7 millions de F CFA.

Au petit matin du 16 juin, le corps de Kokou Laurent AGBEMAVO est découvert derrière le magasin du concessionnaire SCOA-Auto à Lomé, bras attachés dans le dos, corde au cou, visage tuméfié et ensanglanté. De toute évidence, on lui a fait subir d'atroces sévices pour le faire parler avant de le tuer. On apprend plus tard que les enquêtes faites ont permis de découvrir que c'est le Major POULI, un adjoint de DJOUA, qui a été chargé d'exécuter cette basse besogne. Il est arrêté, jugé et condamné à une peine de prison par la suite.

Le 17 juin, BAWA Dabré Oumarou, un autre membre du gang est arrêté à Accra, au Ghana, juste après avoir re-

venu la voiture volée à AGBEMAVO et à laquelle le gang a très facilement fait passer la frontière. De toute évidence, la rapidité de son arrestation montre qu'il était filé par la police ghanéenne.

Après de nombreux rebondissements et péripéties où les autorités togolaises ont tout mis en œuvre pour tout étouffer, en laissant notamment s'évader de prison le principal témoin de l'affaire, BAWA Dabré, 6 jours à peine après qu'il leur ait été remis, l'affaire est devenue un scandale d'Etat empoisonnant les relations au sein de l'institution gouvernementale de la sous-région qu'est la CEDEAO.

Diabolisées jusque-là par les autorités togolaises qui n'ont souvent cessé de les accuser d'entretenir une opposition armée sur son sol, les autorités ghanéennes se sont saisies de l'aubaine que leur offrait cette affaire pour apporter la preuve de la réalité mafieuse des clans au sommet de l'Etat togolais.

En tout état de cause, c'est le crime de trop qui a perdu et mis fin aux œuvres du gang dirigé par le Lieutenant-colonel DJOUA, le tout puissant homme de main d'EYADEMA de sinistre réputation que ce retentissant scandale a contraint ce dernier à démettre.

Auteur et commanditaire de nombreux assassinats politiques et crapuleux dans les années 1980-90, il est nécessaire de revenir sur les nombreux faits d'armes de ce génocidaire responsable de la tragique disparition de nombreux de martyrs au Togo pendant toute cette période.



Le Lieutenant-colonel Yoma Narcisse DJOUA : un génocidaire patenté



Ancien élève du Collège moderne de Sokodé, Yoma Narcisse DJOUA est envoyé, après son recrutement au sein de l'armée togolaise, à l'Ecole militaire de St Cyr en France, la plus prestigieuse qui forme les officiers dans ce pays. Il en sort diplômé de la Promotion Lieutenant Darthenay, ce qu'on aurait eu du mal à croire de prime abord à en juger par les crimes outranciers inscrits à son état de service dont on penserait que seul un officier « sac à dos » analphabète serait susceptible d'être l'auteur.

De source informée, au retour de sa formation en France, il est par la suite envoyé en Chine où il bénéficie d'un complément d'instruction en matière de renseignements, d'enquêtes et surtout de tortures.

Nommé préfet à Mango de 1981 à 1990 par EYADEMA, il a pour mission le commandement et l'élargissement des réserves de faune de l'Oti et de la Kéran, réserves de chasse du dictateur togolais qui a l'habitude d'y inviter ses amis et d'illustres personnalités étrangères, dont l'ancien chef d'Etat français, Valéry Giscard d'ESTAING, pour de mémorables parties de chasse.

Investi de cette mission, DJOUA a organisé dans cette zone la plus sanglante boucherie humaine qu'a connue le Togo, préférant les animaux aux hommes. Il y a fait opérer le déplacement forcé de populations entières, massacrant plusieurs centaines de récalcitrants qui ne voulaient pas abandonner leurs terres ancestrales, au grand dam des organisations démocratiques et humanitaires internationales qui, alertées sur cette sanglante tragédie, n'ont cessé de les dénoncer de façon virulente.

Indiquons qu'EYADEMA se retrouvait dans cette inimaginable méchanceté pour un humain qu'il a décidé de mettre, sans état d'âme, au service de la réalisation de son funeste projet car tel il est lui-même et, pleinement satisfait que les agissements de son serviteur puissent défrayer la chronique, n'a cessé de le couvrir d'une totale impunité qui a fait monter sa toute-puissance dans la région.

Il accumule alors de retentissants faits d'armes dont voici quelques exemples inouïs :

— il tue un vieillard en l'arrosant d'essence puis le brûle en allumant le feu dans sa barbe, en plein marché parce que l'homme aurait braconné et tué une pintade sauvage dans la réserve de faune de l'Oti ;



Le Lieutenant-Colonel Yoma Narcisse DJOUA (en médaillon, ci-dessus, à gauche) et debout dans une jeep à l'occasion d'une parade militaire (ci-dessus, au premier plan).

— tortionnaire sans pitié, il est spécialiste dans l'art de faire souffrir le plus cruellement possible les victimes capturées dans les réserves de faune avant de leur faire rendre leur dernier soupir ;

— et, voici un des plus odieux crimes qui ont établi sa sinistre réputation : après avoir arrêté un braconnier surpris dans la réserve de faune, il le fait suspendre vivant à l'aide d'une corde à un hélicoptère et, après avoir survolé la ville de Mango pour bien le montrer aux populations, précipite dans le vide le pauvre homme qui, lâché du haut de l'hélico, s'écrase dans la faune où il meurt complètement démembré.

Lorsque, surpris par l'intempestive irruption du soulèvement populaire du 5 octobre 1990, EYADEMA cherche à le « mater », c'est à lui qu'il fait appel en le faisant débarquer dans la capitale où il le nomme commandant du Régiment commando de sa Garde présidentielle (RCGP).

A ce poste, il a non seulement la charge d'organiser sa sécurité mais aussi et surtout la répression des manifestations populaires qui n'en finissent pas de déferler. A la tête de l'unité des Pigeons, un corps d'élite spécial formé à l'origine par la France pour combattre les



trafiquants de drogue, et qu'il dédie finalement à l'exécution des basses besognes du régime RPT, il fait trembler de peur tout le Togo au point où son nom est sur toutes les lèvres lorsqu'il est question de répression de toutes les manifestations populaires.

Jusque-là, DJOUA, avec son grade de Commandant, aura été le principal chef de l'armée après EYADEMA ; c'est chez lui que tous les officiers, même ceux qui sont censés être ses supérieurs, viennent prendre leurs ordres : le Général BONFOH, chef d'État-major de l'armée togolaise et son adjoint, le Colonel TIDJANI, qui a remplacé le Colonel TEPE, sommairement exécuté par lapidation le 25 mars 1993.

Agissant en toute impunité et devenu intouchable, il s'est reconverti dans le grand banditisme, transformant les unités sous ses ordres en véritables gangs mafieux spécialisés dans l'art de racketter et d'assassiner de pauvres citoyens dont le seul tort est d'être fortuné pour les voler et les tuer. Et, l'insécurité qu'il a semée, s'est généralisée dans tout le pays, particulièrement dans la capitale.

Mais, avec l'assassinat de l'huissier de justice AGBEMAVO, le crime de trop qui a inauguré une nouvelle évolution de sa carrière maffieuse et mis en difficulté EYADEMA, il est alors promu par ce dernier du grade de Commandant à celui de Lieutenant-colonel, une promotion-sanction, par laquelle celui-ci, connaissant trop bien l'homme, a ainsi cherché à l'amadouer pour le neutraliser.

Entrant dans une folle mais froide colère, DJOUA, qui est devenu très ambitieux et revanchard après sa mise en accusation dans cette affaire, a trop bien compris le sens de la manœuvre de la promotion-sanction d'EYADEMA et va alors chercher à éliminer EYADEMA en fomentant un coup d'État qui lui permettrait de prendre le contrôle de l'État togolais.

A cet effet il fait opérer par un commando de 8 tueurs dont 7 en treillis et dont il fait lui-même partie, une descente au domicile d'Akué ATCHA KPAKPO, le directeur général de l'ASECNA-Togo, qui est investi la nuit du dimanche 25 septembre 1994, vers 21 heures, au quartier de Tokoin-Wuiti. L'objectif visé est de le forcer à s'associer à un projet d'attentat contre l'avion présidentiel d'EYADEMA en le sommant de suivre à cet effet le commando pour aller ordonner une extinction des feux de l'aéroport au moment critique de son décollage ou atterrissage. Mais, celui refuse obstinément, faisant échouer le complot, et le chef du commando (DJOUA), qui sait ne pouvoir rien tirer de lui, son projet étant compromis, ordonne alors de le tuer pour ne prendre aucun risque.

Devant sa famille, Akué ATCHA KPAKPO est fauché par une rafale de mitraillette qui l'atteint à la tempe, à la poitrine et il s'écroule, mort. Quant au commando, il s'échappe.

C'est le crime de trop qui allait sonner la descente aux enfers de DJOUA.

Arrêté au terme de l'enquête, il est mis en détention au Camp militaire du RIT mais c'est de sa prison qu'il fo-

mente à nouveau, par personne interposée, un autre complot visant à renverser EYADEMA, début avril 1995, après avoir réussi à convaincre le Capitaine FAYA, son remplaçant à la tête de la Garde présidentielle et son adjoint, le Lieutenant TABATE, de faire partie d'une nouvelle conspiration, vite découverte par les services secrets français. Il aurait été programmé d'éliminer physiquement EYADEMA lors de sa participation aux cérémonies de clôture des manœuvres militaires franco-togolaises qui, prévues dans la Préfecture du Haho, courant mars 1995, ont finalement été reportées sine die, le complot ayant été découvert.

C'est ainsi que le Général français Jean-Pierre HUCHON, arrivé à Lomé le 7 avril 1995, aurait été dépêché au Togo par les autorités françaises pour en informer EYADEMA qui le décore pour ce service rendu lors de son séjour.

Les exécutions sommaires de plus de 50 militaires détenus au Camp RIT depuis l'épuration ethnique et des soldats démocrates de l'armée togolaise, le 23 mars 1993, annoncées comme consécutives à la découverte d'un complot, en sont l'une des plus immédiates conséquences.

L'autre conséquence est la descente aux enfers de DJOUA.

Laissé libre jusque-là, même après l'assassinat de Laurent Kokou AGBEMAVO, il est alors soumis à de dures conditions de détention après sa déportation à la Prison de Kara où son état de santé a commencé à se dégrader.

A la mort d'EYADEMA, la grâce dont il bénéficie est l'une des toutes premières mesures que prend Faure Essozimna GNASSINGBE qui, dès son installation au pouvoir au terme de son triple coup d'État, militaire, constitutionnel et électoral, le gratifie d'une impunité susceptible de lui faire reprendre du service à ses côtés par ces temps où son nouveau régime, plus impopulaire que jamais, est vivement dénoncé dans le monde entier.

L'acte par lequel cette ignominie est consommée est ainsi libellé :

**« DECRET N° 2005-049/bis PR du 23 mai 2005
accordant
grâce individuelle**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 73 ;

Vu l'arrêté n° 13 rendu par la Cour d'Assises le 29 décembre 1995 ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECRETE :

Article premier : Une remise totale du reste de la peine principale et de la peine accessoire est accordée à M. DJOUA Yoma Narcisse, né en 1948 à Tchitchao (préfecture de la Kozah), fils de DJOUA et de Kaboudou Tamalinoyou, demeurant à Lomé, condamné le 20 décembre 1995 par la Cour d'Assises à vingt (20) ans de réclusion criminelle, pour assassinat et quinze (15) ans de réclusion criminelle pour vol qualifié.



Art. 2 : Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 23 mai 2005

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE »

Ainsi libéré après avoir purgé une partie de sa peine d'emprisonnement uniquement pour l'assassinat de l'huissier de justice AGBEMAVO, on annonce alors son retour à Lomé où, après avoir attendu en vain d'être appelé à servir le nouveau régime, il tente de forcer la main à son généreux bienfaiteur en faisant encore parler de lui de façon rocambolesque quelque mois plus tard.

Le 17 janvier 2006, il se rend en voiture à la Présidence de la République où, déjouant la vigilance des gardes, il pénètre dans le bureau de Faure GNASSINGBE où il reste plus d'une heure à téléphoner à partir du combiné téléphonique de Faure et repart tranquillement chez lui sans être inquiété, ceci pour prouver à qui de droit qu'il peut encore tout se permettre.

Mais, arrêté et détenu à la Gendarmerie nationale pendant plusieurs jours, il est finalement relâché, sur les ordres de Faure GNASSINGBE à ce qu'il semble.

Il sombre alors dans la déchéance, accablé par la maladie et d'insurmontables difficultés financières, lui qui, jusque-là, n'a jamais manqué des moyens de l'Etat pour l'accomplissement de ses basses besognes et l'entretien de son train de vie tapageur, sans oublier les autres moyens, accumulés à travers ses pratiques maffieuses et autres œuvres de banditisme.

C'est dans ces conditions qu'il meurt le jeudi 16 août 2007, à 59 ans, au Pavillon militaire du CHU Tokoin, des suites d'une longue maladie, au bout de cette fin misérable par laquelle la nature a fini par le punir quelque peu.

Mais, c'est en toute impunité qu'il a quitté le monde des vivants car, au-delà de l'assassinat de l'huissier de justice Laurent Kokou AGBEMAVO pour lequel il n'a même pas purgé l'intégralité de la peine que la Justice lui a infligée, il n'a pas été arrêté, ni jugé pour les trop nombreuses exécutions extrajudiciaires et autres crimes crapuleux contre les innocentes populations togolaises pour lesquels il n'aura finalement jamais eu à rendre compte.



13 JANVIER * SYLVANUS OLYMPIO FOREVER! ! SUFFIT!